



Review of foreign direct investment (FDI) in the tertiary sector in Mali

Bilan des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur tertiaire au Mali

Sékou SACKO

Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FSEG)
USSGB – Bamako - Mali

Modibo TRAORE

Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FSEG)
USSGB – Bamako - Mali

Chérif Ali HAIDARA

Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FSEG)
USSGB – Bamako – Mali

Toumani Soumaïla DIARRA

Centre Universitaire de Recherche Economique et Sociale CURES
Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FSEG)
USSGB – Bamako - Mali

Résumé : Cet article examine le bilan des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur tertiaire au Mali. En contexte de libéralisation économique et d'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC), le secteur des services, englobant le commerce, les institutions publiques, les transports et les télécommunications, a connu une expansion notable et contribue significativement au PIB national.

La recherche indique que les investissements directs étrangers favorisent l'expansion économique en facilitant le transfert de fonds, de technologies et d'expertises, tout en créant de nouvelles chances d'emploi. Parmi les résultats favorables constatés, on relève l'accroissement des exportations, la croissance des secteurs de la communication et du transport, ainsi que le transfert de technologie.

Toutefois, les investissements directs étrangers peuvent aussi avoir des conséquences indésirables, notamment en ce qui concerne l'environnement et la compétitivité des entreprises sur place.

Enfin, l'article met en avant l'importance pour le Mali d'attirer plus d'IDE dans des secteurs clés tels que le tourisme et les transports, et d'améliorer les politiques publiques pour maximiser les bénéfices et minimiser les effets négatifs.

Mots-clés : Investissements directs étrangers, secteur tertiaire, Mali, développement économique, transfert technologique.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17344125>

1. Introduction

Dans un contexte de mondialisation et de libéralisation économique, le secteur des services au Mali séduit de plus en plus d'investissements directs étrangers (IDE). Évaluer leur bilan permet de mieux comprendre leur rôle dans la transformation des services au Mali.

Grâce à la libéralisation progressive de son économie et à l'ouverture progressive de ses frontières aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le domaine des services au Mali a connu ces dernières années une croissance particulièrement notable. Que ce soit dans le domaine bancaire ou celui des télécommunications, les services occupent une place de plus en plus essentielle dans la vie quotidienne des Maliens, notamment en milieu urbain. Cette dynamique crée à la fois des incitations fortes et un environnement favorable pour les investisseurs étrangers désireux de profiter de ces nouvelles opportunités.

Au Mali, le commerce, l'activité administrative et divers autres services prédominent nettement dans le secteur tertiaire. Il était très dynamique et participait à hauteur de 37,05 % du PIB en 2019 (UMOA-Titres, 2019). Selon la même source, les domaines « commerce » et « administrations publiques » représentaient approximativement 50% de la valeur ajoutée de ce secteur, tandis que l'élément « transports et télécommunications » contribuait à environ 16% du PIB tertiaire, en contraste avec une moyenne de 10% pour le secteur « services immobiliers et services aux entreprises ».

Cependant, en dépit de l'expansion du secteur des services et de l'attrait grandissant des investissements directs étrangers, la portée véritable de leurs effets sur le développement des services au Mali demeure mal évaluée. Dans quelle mesure les IDE contribuent-ils effectivement à la croissance, à la modernisation et à la diversification du secteur tertiaire malien, et quels défis ou effets indésirables soulèvent-ils ?

Cet article vise principalement à étudier et à juger l'effet des investissements directs étrangers dans le secteur des services au Mali, dans le but d'évaluer leur apport au développement et de cerner les enjeux majeurs et les défis liés à cette question.

L'article est structuré en cinq parties principales. Après l'introduction, la deuxième partie présente une synthèse de la littérature existante en lien avec la thématique abordée. La troisième partie s'intéresse à l'évolution des investissements directs étrangers dans le secteur tertiaire au Mali. La quatrième partie analyse les retombées des IDE, en mettant en évidence leurs aspects positifs et négatifs dans le secteur industriel. Enfin, la cinquième partie regroupe les conclusions et principales implications de l'étude.

2. Revue de la littérature

2.1. Effets positifs des IDE dans le secteur tertiaire

2.1.1. Effet des IDE sur les transferts de technologie et le développement des infrastructures

Dans les pays en développement, les investissements directs étrangers (IDE) constituent un moyen essentiel de transfert de compétences et de technologies depuis les pays industrialisés, ce qui contribue à améliorer leur performance économique. Comme le souligne Gilpin (2016), les IDE jouent un rôle fondamental dans le processus d'essor économique de ces nations et leur offrent l'opportunité d'accéder à des technologies innovantes dans divers secteurs.

Par ailleurs, les IDE influencent de manière significative la formation brute de capital fixe dans ces pays, orientant ainsi la trajectoire de leur croissance économique (Gilpin, 2016). Cette dynamique exerce également un effet indirect sur les investissements publics, en conditionnant les ressources mobilisables pour les infrastructures et autres projets d'intérêt national. Ce double impact met en évidence la nécessité d'intégrer les IDE dans les politiques de développement financier et industriel des pays en développement.

L'étude empirique menée par Arnold et al. (2011) sur la République tchèque pour la période 1998-2003, fondée sur des données d'entreprises issues de 21 secteurs industriels, met en évidence l'effet positif de l'ouverture du secteur des services sur la productivité des entreprises manufacturières. Plus spécifiquement, la présence d'investissements directs étrangers (IDE) dans les services contribue à diversifier et à améliorer la qualité des prestations disponibles, ce qui renforce à son tour les performances des entreprises manufacturières utilisant ces services comme intrants intermédiaires.

Par ailleurs, Sahoo, Dash et Nataraj (2012) soulignent qu'un développement harmonieux des infrastructures constitue un facteur essentiel pour assurer la pérennité de la croissance et du développement économique d'un pays. Selon ces auteurs, les infrastructures représentent une condition préalable incontournable à la croissance, car elles reflètent le niveau de développement atteint par l'économie. Dans le même ordre d'idées, Kumari et Sharma (2017) insistent sur l'importance des IDE pour stimuler la croissance dans les pays en développement et à faible revenu. Ces économies, confrontées à des niveaux d'épargne et de revenus insuffisants pour financer les investissements requis, recourent aux IDE afin de combler leur déficit de ressources, d'appuyer le développement des infrastructures et de favoriser la formation de capital.

2.1.2. Hausse de la production et création des emplois :

L'arrivée de nouveaux acteurs sur un marché intérieur intensifie la concurrence et crée un « effet de démonstration » particulièrement visible dans le cas des franchises. Cette dynamique entraîne une baisse des coûts, un réajustement des équilibres de marché, une incitation accrue à la productivité et, en parallèle, une sélection des opérateurs les moins performants.

Les travaux existants, même s'ils divergent parfois dans leurs conclusions, convergent sur l'idée que la création de débouchés pour les fournisseurs locaux (backward linkages) représente, au même titre que les transferts de technologie, l'une des principales contributions des IDE à la valeur ajoutée domestique. Pour optimiser ces retombées, les pays hôtes peuvent exiger un contenu local minimal, encourager l'autonomisation économique des acteurs nationaux ou imposer une participation majoritaire d'actionnaires locaux. Durant les phases de construction comme d'exploitation, les investisseurs étrangers recourent à des sous-traitants et partenaires nationaux. Lorsque le niveau technologique du pays est faible, ces prestataires fournissent principalement des services de basse technologie (construction, maintenance, sécurité) ou intermédiaires (logistique, emballage, gestion de flotte, etc.). Javorcik (2004) montre ainsi qu'en Lituanie, une hausse de 10 % de l'activité des entreprises étrangères dans un secteur en aval entraîne une croissance de 0,38 % chez les fournisseurs en amont, soulignant que les effets intersectoriels sont plus déterminants que les effets intra-sectoriels.

Rodan (2016) souligne que les IDE permettent de combler le déficit entre les besoins en capital et l'épargne nationale dans les pays en développement, renforçant ainsi leurs capacités organisationnelles et stimulant la croissance économique. Ils facilitent également l'intensification des échanges commerciaux avec les pays développés, l'adaptation aux normes des clients et aux meilleures pratiques internationales, tout en améliorant la formation des employés, ce qui élève leur niveau de compétence. Selon Sekaran et Bougie (2016), les IDE profitent également aux consommateurs en accroissant la concurrence entre les entreprises, ce qui se traduit par des prix plus bas et une augmentation du pouvoir d'achat. Cette baisse des prix favorise à son tour l'expansion des ventes et contribue à la dynamique économique nationale.

Büthe et Milner (2008) ajoutent que les IDE augmentent le stock de capital disponible, stimulant ainsi directement le PIB, l'investissement, le développement des infrastructures, le secteur financier, la diffusion des technologies et l'emploi. De plus, ils participent au renforcement du capital humain en offrant aux employés l'opportunité d'acquérir des compétences et des expériences multiculturelles au sein des multinationales, favorisant l'entrepreneuriat et la hausse du revenu national.

Enfin, sur la base de données portant sur cinq pays africains, Te Velde et Morrissey (2001) montrent que, toutes caractéristiques individuelles des travailleurs (âge, statut, éducation) étant prises en compte, les entreprises étrangères versent en moyenne des salaires de 20 % à 40 % plus élevés que ceux pratiqués dans les entreprises locales.

2.1.3. Effet des IDE sur les services bancaire et financier :

Issiaka Guindo (2021) souligne que les investissements directs étrangers (IDE) contribuent de façon déterminante au développement de l'économie malienne. Ils ne se limitent pas à renforcer la santé financière du pays, mais permettent également d'accroître les revenus nationaux grâce à une utilisation plus efficace et efficiente des ressources disponibles. Dans ce cadre, le secteur financier et tout particulièrement le secteur bancaire occupe une place centrale pour soutenir la croissance et le développement économiques globaux.

De son côté, Denisia (2010) rappelle que l'investissement direct étranger joue un rôle majeur dans l'économie internationale depuis l'après-Seconde Guerre mondiale. Considérés comme un élément essentiel du développement économique, en particulier dans les pays en développement, les IDE contribuent à renforcer la compétitivité locale. L'auteur illustre son propos avec l'exemple de l'Indonésie et du Mexique, où les IDE ont permis de stimuler la productivité, de créer des emplois, de favoriser les transferts technologiques et d'améliorer la compétitivité nationale. Dans les pays en développement, ils facilitent également l'accès aux marchés internationaux et aux devises étrangères, en soutenant les exportations, ce qui en fait une source de financement cruciale venant compléter ou remplacer les ressources des banques nationales et internationales.

Parallèlement, dans le secteur bancaire, les IDE ont permis d'apporter des solutions à plusieurs difficultés structurelles. Selon Pradhan (2009), ils ont contribué à renforcer la capitalisation des établissements financiers, à développer des produits et services financiers innovants, à améliorer l'efficience et l'efficacité du secteur bancaire, ainsi qu'à accroître sa capacité d'adaptation aux fluctuations des marchés financiers.

2.1.4. Les IDE stimulant les exportations :

D'après la CNUCED (2002), les entreprises multinationales exercent une influence sur le commerce des pays hôtes par le biais d'effets directs et indirects. Sur le plan direct, elles favorisent notamment la réexportation des productions locales, facilitent l'accès à de nouveaux marchés et établissent des relations en amont avec les fournisseurs locaux, qui peuvent ainsi devenir des « exportateurs indirects » et amplifier l'impact commercial des IDE.

En parallèle, les effets indirects se traduisent par l'incitation des pouvoirs publics à améliorer les infrastructures. Par exemple : par la mise en place de zones franches d'exportation et à abaisser les barrières commerciales (Blomström et al., 2000 ; Dunning, 1993). Ces retombées se manifestent également lorsque des entreprises nationales recrutent des salariés ou des cadres formés au sein des filiales étrangères, ce qui contribue au renforcement du capital humain (Blomström et al., 2000).

Enfin, les IDE exercent un impact dynamique sur la spécialisation internationale des pays d'accueil en diffusant les avantages compétitifs propres aux filiales des multinationales. À cet égard, Dunning (1993) met en avant que « l'effet principal des activités des FMN sur la répartition internationale du travail réside dans la manière dont elles intègrent les marchés mondiaux de produits intermédiaires auxquels elles participent ». Ces influences se matérialisent à la fois directement, via les opérations des FMN et de leurs filiales, et indirectement, par les retombées sur leurs concurrents, fournisseurs et clients.

2.1.5. L'effet des sur les ressources humaines :

Les investissements directs étrangers (IDE) participent activement à l'accumulation du capital humain, notamment par l'éducation, la formation, le versement de salaires plus élevés et la mobilité des travailleurs. Selon Blomström et Kokko (1996, p.16), le transfert de technologie ne se limite pas à l'acheminement d'équipements, de brevets ou à la présence d'experts étrangers ; il englobe aussi la formation du personnel local à tous les niveaux de responsabilité. Les mêmes auteurs (2003, p.12) soulignent par ailleurs que les IDE peuvent influencer positivement l'enseignement supérieur en stimulant la demande de main-d'œuvre qualifiée et en incitant les pouvoirs publics à accroître leurs investissements éducatifs. L'expérience du Penang Skills Development Center en Malaisie illustre ce type de partenariat entre multinationales et autorités locales pour renforcer les compétences de la population active.

Dans les économies en développement, où les systèmes éducatifs publics sont souvent insuffisants, les effets des IDE sur la formation professionnelle peuvent se révéler particulièrement significatifs (Caves, 1996). Toutefois, malgré l'engagement des entreprises multinationales, les connaissances et pratiques acquises au sein des filiales ne se diffusent pas toujours vers les entreprises locales (Ritchie, 2001). Néanmoins, ces firmes peuvent exercer une influence indirecte sur l'offre de travail en contribuant à orienter les programmes des institutions éducatives et en consolidant le « capital technique et intellectuel » des cadres, ingénieurs et techniciens.

De plus, l'implantation de filiales étrangères affecte le niveau des rémunérations. En règle générale, celles-ci proposent des salaires plus élevés que les entreprises locales, générant ainsi des « spillovers salariaux » positifs (Lipsey et Sjoholm, 2004). De nombreuses recherches montrent que les IDE favorisent la hausse des revenus dans les pays en développement. Comme le rappelle Ritchie citant Andreff (2003, p.43), ces postes au sein des multinationales demeurent particulièrement attractifs, non seulement dans un contexte de chômage élevé, mais aussi en raison de la rémunération supérieure qu'ils offrent par rapport aux entreprises domestiques.

Synthèse des discussions :

L'investissement direct étranger (IDE) correspond aux capitaux engagés par un investisseur dans une entreprise située à l'étranger, soit par la création d'une filiale, soit par l'acquisition d'actifs existants. Il constitue un levier essentiel pour la croissance des économies moins développées en apportant des ressources financières, des devises et en facilitant le transfert de technologies ainsi que de pratiques managériales modernes. Les IDE contribuent à la création d'emplois, à l'amélioration de la productivité et à l'accroissement de la compétitivité des entreprises locales. Ils favorisent également l'accès aux marchés internationaux en stimulant les exportations et représentent, pour de nombreux pays, une source de financement alternative aux emprunts bancaires. De ce fait, les IDE apparaissent comme un moteur central du développement économique, en soutenant l'innovation, l'adaptation technologique et la croissance, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

2.2. Les effets négatifs des IDE dans le secteur tertiaire

Nous allons voir quelques principales études sur les effets négatifs des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur tertiaire.

2.2.1. Effet d'éviction des IDE sur l'investissements domestique :

Il arrive parfois que les investissements directs étrangers (IDE) réduisent l'investissement local et, dans certaines situations, participent à la pauvreté du pays d'accueil (Fry, 1992 ; Agosin et Mayer, 2000). Selon une étude menée par Agosin et Mayer (2000) sur l'impact des flux d'investissements étrangers directs (IED) sur l'investissement national de 1970 à 1995, ils ont remarqué que l'IED encourageait l'investissement interne en Asie, inhibait celui de l'Amérique latine et demeurait neutre pour ce qui est de l'Afrique. Ces conclusions indiquent que l'effet des IDE diffère d'une région à l'autre et que des politiques standardisées sont rarement performantes.

De plus, Papanek, sur un échantillon de 85 pays en développement, montre que l'apport de capital étranger peut freiner l'épargne nationale. Soto (2000) souligne que, dans des systèmes financiers peu développés, les flux d'IDE peuvent avoir des effets défavorables, car ces capitaux ne trouvent pas toujours des projets d'investissement productifs. Bouklia et Zatla (2001), dans une étude similaire, mettent en avant l'absence de complémentarité entre les capitaux étrangers et les investissements locaux dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est, ce qui limite l'impact de l'IDE sur la croissance économique. Ils expliquent que, au-delà des effets de seuil possibles ou du manque de capacité d'absorption technologique des entreprises nationales, c'est surtout le déficit de synergie entre le capital étranger et le capital domestique qui explique l'influence relativement faible de l'IDE sur le développement économique de ces pays (Bouklia et Zatla, 2001, p.17, cité par Alaya).

2.2.2. Dégradation de l'environnement (effet négatif sur le développement durable) :

Traditionnellement l'entreprise tertiaire a meilleure presse que l'entreprise industrielle sur le plan environnemental car elle ne produit pas de rejets directs. Cependant, depuis l'apparition du concept de développement durable, le tertiaire est aussi montré du doigt. Les entreprises commerciales, et plus particulièrement les grandes surfaces, celles de transports, de stockage, de loisirs sont l'objet d'attaques sur divers plans : social (emploi émietté à temps partiel, horaires décalés, etc.), environnemental (bitumisation des parkings, importations lointaines, emballages pléthoriques, sur fréquentation, etc.) et économique (suppression d'emplois...).

Toutes les entreprises productives de biens et de services modifient l'environnement par leur approvisionnement, leur fréquentation, leurs rejets et nuisances. En pays développés, les riverains perçoivent parfois plus mal l'installation d'un centre commercial, en raison des transports de marchandises et des déplacements de clientèle qu'il engendre, que celle d'une usine de fabrication de « cartes à puces », considérée comme « activité propre ». Le refus d'implantation de l'entreprise, sans être un fait nouveau, prend actuellement, dans le cadre du développement durable, une ampleur paradoxale dans la mesure où l'entreprise apporte aussi des emplois, de la taxe professionnelle... Un rapide rappel des rapports entre l'entreprise et son environnement est nécessaire.

Les produits informatiques finissent tôt ou tard en déchets. Appelés e-déchets, ils rentrent dans la catégorie 3 des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) (Flipo, 2006). Les produits numériques contiennent des substances toxiques qui nuisent à la santé et à l'environnement (l'antimoine, l'oxyde de baryum, le beryllium, le cadmium, le chlore, le brome, le plomb, le lithium, le mercure, les phosphores, l'arsenic, les retardateurs de flammes bromés, etc.) (Drezet, 2006).

Rodhain (2011) souligne que le téléchargement d'un quotidien consomme autant d'électricité qu'un lavage en machine, qu'un avatar dans le metavers, c'est à dire dans l'univers virtuel, Second Life consomme autant d'électricité qu'un brésilien ou deux camerounais. Les nouvelles technologies de

l'information deviennent de plus en plus énergivores (Breuil et al, 2008). Il est même estimé que le coût de l'alimentation électrique informatique dans les entreprises pourrait atteindre 30% du budget informatique (Berthoud et al. 2007). Ceci fait suite à l'augmentation de la puissance et la miniaturisation des nouvelles générations de TI.

Comme l'explique Drezet (2006), la consommation augmente parallèlement avec la fréquence des processeurs informatiques. L'auteur cite l'exemple de la consommation de deux processeurs Intel et AMD qui sont passés respectivement de 18 W en 1996 à 130 W en 2006 et de 19 W en 1996 à 110 W en 2006. Selon le même auteur, « l'augmentation de la consommation a engendré une augmentation de la dissipation calorifique (climatisation), des puissances des onduleurs et des nuisances sonores (à cause de la ventilation) » (Drezet, 2006 : p 3).

J.A. Leitner, de l'Environmental Protection Agency (EPA, Etats-Unis), estime que la consommation des TI aux Etats-Unis en 2003 s'élevait à 3% de la consommation totale d'électricité. La consommation allemande est évaluée à 7%. En Suisse, la consommation électrique des TIC représente 10% de la consommation totale (Flipo et Gossart, 2008). En France, la consommation des technologies de l'information et de la communication augmente de 10 % par an depuis les dix dernières années (Breuil, et al. 2008). Selon Rodhain (2011), les TIC absorbaient, en 2008, 13,5% de la consommation électrique en France. Dans le secteur résidentiel, la consommation liée au TIC représente un tiers de la consommation globale.

En effet, selon Drezet (2006) et Flipo et Gossart (2008), la principale problématique de l'usage des TI est liée à leur consommation électrique, étant donné que l'énergie électrique consommée se transforme en chaleur rejetée dans l'atmosphère, générant ainsi une quantité importante de dioxyde de carbone (Flipo et Gossart, 2008).

Par ailleurs, l'ADEME (2007) a publié dans un rapport intitulé "Guide des facteurs d'émissions de bilan carbone" l'équivalent carbone de cette consommation : "un ordinateur de bureau à écran plat consomme, durant son utilisation, 350 kg en équivalent carbone" (p : 184).

Il est important de signaler que la production de l'électricité est en elle-même problématique. En France, la production est principalement basée sur des ressources non renouvelables (83,9%). Selon le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer, moins de 8% de l'électricité est issue des sources renouvelables hydraulique, éolien et photovoltaïque, ce qui rend l'usage des TI encore plus polluant et nocif à l'environnement.

L'impact écologique des TI ne s'arrête pas à la fin de leur utilisation, comme nous l'abordons dans le point suivant.

2.2.3. Décalage entre les priorités des investisseurs étrangers et celles du pays d'accueil :

En générale, les investisseurs étrangers sont à la recherche de certaines priorités qui ne sont pas les mêmes que celles des pays hôtes.

Les investissements directs étrangers ont donc essentiellement visé les activités de production de substituts aux importations, en application d'une stratégie dite de contournement des droits de douane. Les investisseurs s'intéressent surtout intéressés aux pays dotés de vastes marchés et procédé à d'importants investissements directs étrangers dans le secteur choisi.

Il semble également que la priorité des investisseurs porte sur le niveau des coûts plutôt que sur la qualité de la main-d'œuvre et que les investissements. C'est pour cela, nous voyons des pays à la demande d'investisseurs étrangers évoluant dans le domaine de l'or, des mines et du pétrole au lieu des secteurs industriels et de l'énergie demander par le pays d'accueil.

En plus, le secteur pour les pays en voies développements où les ressources sont presque inexploitées font fassent à une surexploitation de leurs ressources.

Autres considérations, Il y a d'autres cas dans lesquels l'IDE peut ne pas être bénéfique aux pays hôtes — par exemple, quand l'investissement est centré sur des marchés intérieurs protégés par de hautes

barrières tarifaires ou non tarifaires. Dans ces circonstances, l'IDE peut renforcer l'action des lobbys cherchant à perpétuer la mauvaise allocation des ressources.

On peut aussi assister à une perte de concurrence intérieure résultant d'acquisitions étrangères, par rachat ou à la suite de faillites, qui conduisent à un regroupement des producteurs intérieurs.

Un effet plus favorable de l'IDE sur une économie d'accueil est intimement lié à la diffusion des externalités ou spillovers aux firmes locales par les firmes multinationales. Toutefois, de telles externalités, peuvent ne pas avoir lieu, en raison de faibles liens avec les firmes locales ou une faible capacité d'absorption, (Kumar et Pradhan, 2002).

Dans le secteur tertiaire, les branches qui sont le plus souvent choisi sont la télécommunication et l'hôtellerie et les restaurant. En effet, la télécommunication, une branche qui est entrain en nettes développements les pays en voies de développements mais qui n'est pas la priorité de cette dernière. Alors nous constatons une différence entre la priorité du pays d'accueil et celle des IDE.

3. Évolution des investissements directs étrangers dans le secteur tertiaire au Mali

3.1. IDE et développement des services du tourisme & hôtellerie au Mali

Le Mali a un grand potentiel touristique. Selon les statistiques disponibles, le pays compte 244 établissements d'hébergement offrant 3 927 chambres et 5 066 lits. Pour les entreprises étrangères, le montant investis dans cette branche valait 12687, en 2019 contre 19508 en 2012 soit une baisse de 65% en moyen (BCEAO, base de données 2020). Le gouvernement entend développer le réseau hôtelier du pays, notamment à travers des projets de construction d'un hôtel Ibis du groupe Accor à Mopti en 2005 et d'extension de la Résidence Komé à Bamako. Une loi votée le 3 juin 2002 offre des avantages particuliers aux entreprises touristiques, notamment l'exonération de la taxe professionnelle, de la taxe commerciale et des droits de douane sur les équipements. Au niveau institutionnel, différents décrets ont été pris dans le but d'augmenter la fréquentation touristique d'ici 2007. L'entreprise aérienne récemment créée Compagnie aérienne du Mali (Cam) devait proposer des vols au départ de Paris à partir de fin 2005.

3.2. Branches de l'intermédiation financière (banques, microfinances), assurances et retraite :

À l'aube de l'indépendance, le système bancaire malien reposait principalement sur des établissements publics. On y retrouvait surtout la Banque du Mali, instituée en 1962 et exerçant alors les fonctions de banque centrale, ainsi que la Banque de Développement du Mali (BDM) (BDM, 2015). L'importance du secteur agricole dans l'économie nationale avait conduit, en 1971, à la création de la Société de Crédit Agricole et d'Équipement Rural (SCAER), issue d'un service de la BDM. Cette institution a été dissoute en 1982 et remplacée par la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) (BNDA, 2015). Progressivement, l'éventail des acteurs financiers s'est élargi, même si la majorité des banques et des sociétés d'économie mixte sont longtemps demeurées sous la tutelle de l'État. Malgré le retour du Mali dans la zone franc dès 1967 et le contrôle du système financier qui en découlait, le secteur est resté peu performant pendant plusieurs années. Un processus de restructuration a été engagé en 1988, marqué notamment par la privatisation de la BDM (PESF, 2007).

Les banques malientes tirent plus de 90 % de leurs ressources de dépôts à court terme, ce qui limite leur capacité à proposer des financements de moyen et long termes. Par ailleurs, l'absence d'une comptabilité fiable dans de nombreuses entreprises, le manque de garanties lié à l'insécurité juridique autour de la propriété immobilière et le poids des impayés passés alimentent la prudence des établissements financiers (PESF, 2007). Néanmoins, l'intégration régionale a intensifié la concurrence et diversifié l'offre de crédit, ce qui devrait faciliter le financement des investissements productifs, essentiels à la croissance du pays (BCEAO, 2020).

Ces dernières années, le secteur bancaire malien s'est développé de façon significative avec l'arrivée d'investissements directs étrangers (IDE). Il représente aujourd'hui la quasi-totalité du secteur financier,

avec environ 97 % des actifs (UMOA, 2020). La structure du capital des banques a beaucoup évolué : la participation de l'État a reculé au profit d'actionnaires étrangers, majoritairement africains. Les établissements marocains dominent désormais le marché en détenant, seuls ou en association, la majorité du capital de quatre banques et environ 50 % des actifs du système bancaire. Les banques issues de l'UEMOA occupent la deuxième place, avec une part d'environ 16 % (Attijariwafa Bank, 2020).

L'évaluation réalisée dans le cadre du PESF en 2007 montrait que les banques publiques contrôlaient alors 60 % des actifs et 70 % des dépôts. Aujourd'hui, les établissements dont le capital est majoritairement détenu par des investisseurs privés étrangers concentrent 91 % des dépôts et 90 % des crédits (PESF, 2007). La Banque de l'Habitat du Mali (BHM) est la seule où l'État reste actionnaire principal ; avec seulement 3 % de part de marché et des difficultés financières persistantes, elle doit fusionner avec la Banque malienne de solidarité (BMS, 2020). Le taux de concentration des trois plus grandes banques diminue, passant de 57 % en 2006 à 45 % en 2013, en raison de l'arrivée de nouveaux acteurs (BCEAO, 2020). Contrairement à d'autres pays de l'UEMOA, les groupes bancaires français sont peu présents au Mali : ils ne contrôlent qu'une petite banque, la BICIM, dont la part de marché est de 4 % (UMOA, 2020).

Entre 2009 et 2013, la situation du secteur bancaire s'est nettement améliorée. Bien qu'aucune donnée strictement comparable ne soit disponible pour 2014, tout indique que cette dynamique positive se poursuit, avec une progression estimée à environ 15 % des crédits à l'économie (BCEAO, 2020). Sur la période 2009-2013, les crédits ont augmenté de 65 %, les dépôts de 47 %, le nombre d'agences bancaires de 75 % et celui des comptes de 86 %, et ce malgré le ralentissement enregistré en 2012 et 2013 (PESF, 2007).

En 2020, on recense quatorze banques et trois établissements financiers dans le secteur des services bancaires (UMOA, 2020), ce qui traduit une forte croissance. Les capitaux marocains y occupent une place prépondérante et se sont renforcés ces dernières années via la BIM (groupe Attijariwafa bank), la BOA-Mali (BMCE Bank) et la Banque Atlantique Mali (Banque Populaire). La BMCE Bank détient également 27 % du capital de la BDM. Globalement, environ un tiers du secteur bancaire malien est contrôlé par des investisseurs marocains (Attijariwafa Bank, 2020).

3.3. Branches de transport et de l'entreposage

Depuis le début des années 1980, les bailleurs de fonds internationaux ont encouragé la mise en place d'infrastructures conformes aux standards mondiaux. Dans de nombreux pays africains, des réformes du secteur des transports ont été engagées afin de privatiser les compagnies nationales, qu'il s'agisse des entreprises aériennes, ferroviaires ou des terminaux portuaires, avec pour objectif d'intégrer davantage les économies aux réseaux ouest-africains et de fluidifier les flux sur les grands axes (SITRASS, 1996).

Le désengagement progressif de l'État des sociétés publiques de transport et l'émergence d'opérateurs privés ont transformé la mobilité en Afrique de l'Ouest. Ainsi, entre le Sénégal et le Mali, le trafic ferroviaire a fortement décliné dans les années 1990 et 2000 (Lesourd & Ninot, 2006). Dans le même temps, la libéralisation et l'appui apporté par l'État aux transporteurs privés ont permis un essor rapide du transport routier.

Depuis l'achèvement en 2006 de la route reliant Bamako à Kayes et à la frontière sénégalaise, le trafic routier international s'est accru dans l'ouest du Mali. Chaque jour, plusieurs centaines de camions traverseraient Kayes en provenance ou à destination du Sénégal. Ceux revenant du Sénégal transportent surtout des hydrocarbures destinés aux mines d'or du sud de Kayes et aux dépôts de Bamako, tandis que d'autres, après avoir livré à Dakar du coton, des mangues ou des pommes de terre, ramènent du ciment sénégalais, des céréales européennes ou des marchandises importées de Chine par des commerçants maliens. Entre la Mauritanie et le Mali, les flux routiers sont plus récents mais progressent rapidement. Au port de Nouakchott, environ trois quarts des importations de produits alimentaires et de boissons

seraient réexportés vers le Mali et les zones frontalières du Sénégal (Jacobs, 2007). Dans l'autre sens, des camions maliens acheminent du bois provenant de Côte d'Ivoire entre Bamako et Nouakchott.

Le Mali a consenti d'importants efforts pour améliorer ses infrastructures, mais ses indicateurs de performance dans les transports restent parmi les plus faibles de la sous-région. Néanmoins, les entreprises nationales dominent largement ce secteur par rapport aux opérateurs étrangers. Les transporteurs maliens – tels que Gana, Bani ou SONEF – sont réputés compétitifs : ils disposent d'importants parcs de véhicules (80 autocars pour Gana, 100 pour Bani) et peuvent desservir simultanément plusieurs destinations avec des bus relativement bien entretenus et du personnel formé et expérimenté. La SONEF (Société Néma et Frères), par exemple, appartient à un entrepreneur issu d'une famille touarègue et maure implantée à la fois dans le nord-ouest du Mali et le sud-est de la Mauritanie.

De 1960 à 1996, le réseau de transport a progressé en moyenne de 5 % par an en kilomètres, tandis que le trafic enregistré entre 1984 et 1996 a augmenté de 3 % de tonnes-kilomètres par an. La réhabilitation et l'entretien du réseau routier bitumé visent à améliorer l'état des infrastructures. À l'inverse, le réseau ferroviaire n'a pas connu de développement et continue de se dégrader. Les voies fluviales et leurs équipements sont vieillissants et seulement partiellement navigables. Les infrastructures aériennes et maritimes, en revanche, ont bénéficié d'investissements qui ont permis une hausse d'environ 16 % du trafic entre 1994 et 1997. Dans l'ensemble, le transport routier reste prédominant.

3.4. Service de la télécommunication

Le secteur des télécommunications au Mali trouve ses origines dans la création de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) le 29 novembre 1960, chargé de gérer à la fois les services postaux et les communications nationales (SOTELMA-Malitel, 2010). En janvier 1965, le gouvernement malien et France Câble Radio (FCR) ont créé les Télécommunications Internationales du Mali (TIM), avec 65 % du capital détenu par le Mali et 35 % par FCR (SOTELMA-Malitel, 2010).

En 1989, un programme de réhabilitation des services publics, incluant les Postes, les Télécommunications, les Chèques Postaux (CCP) et la Caisse Nationale d'Épargne (CNE), a été lancé dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques (Orange Mali, 2016). Cette initiative a permis la séparation des entités postales et télécoms, donnant naissance à plusieurs sociétés d'État spécialisées dans les communications, telles que l'ONATEL au Burkina Faso, CITELCOM en Côte d'Ivoire, la SOTELMA au Mali et la SONATEL au Sénégal (SOTELMA-Malitel, 2010).

Jusqu'à la fin des années 1990, la SOTELMA détenait un monopole sur les services télégraphiques, téléphoniques, télex et la transmission de données. Le réseau mobile numérique GSM a été introduit avec la création de Malitel SA en octobre 1999 (Orange Mali, 2016). La même année, sous l'impulsion de la Banque mondiale et du FMI, l'État malien a amorcé la privatisation de SOTELMA : 10 % du capital ont été cédés aux salariés et 44 % au secteur privé, tandis que l'État conservait 46 % (SOTELMA-Malitel, 2010).

En mars 2001, le marché des télécommunications a été ouvert à la concurrence sans attendre la privatisation complète de la société. En août 2002, Sonatel, filiale de France Télécom, a investi 42,33 % du capital dans la société Ikatel S.A., à hauteur de 30 milliards FCFA (environ 47,7 millions d'euros), avec un capital social de 26 milliards FCFA (39,6 millions d'euros) (Orange Mali, 2016). Ikatel, rebaptisé Orange Mali en novembre 2006, est devenu le deuxième opérateur GSM du Mali et a injecté près de 500 milliards FCFA (822 millions de dollars) dans l'économie nationale sur quinze ans (Orange Mali, 2016).

La SOTELMA restructurée, désormais SOTELMA-Malitel, a vu son capital majoritairement acquis par Maroc Télécom (51 %) à partir de 2010, l'État malien conservant les 49 % restants.

L'actionnariat populaire était fixé à 19 % et celui du personnel à 10 %. L'État a finalement cédé la totalité de ses parts restantes en 2011 (SOTELMA-Malitel, 2010).

Actuellement, le marché malien de la téléphonie mobile est dominé par trois opérateurs : SOTELMA-Malitel, Orange Mali et Alpha Télécommunications Mali (commercialisée sous la marque Télécél). SOTELMA-Malitel emploie près de 600 personnes directement et génère environ 500 000 emplois indirects. Le nombre d'abonnés mobiles dépasse 10 millions, dont plus de 5 millions de clients actifs prépayés. Une quatrième licence, destinée à Atm Mobilis, filiale d'un opérateur algérien, est en projet, avec un investissement initial estimé à 25 milliards FCFA, porté ensuite à plus de 3 milliards FCFA (Orange Mali, 2016).

La libéralisation du secteur dans les années 1990, combinée aux mutations technologiques et à la convergence entre télécommunications, médias et Internet, a ouvert des opportunités importantes pour les investissements directs étrangers (IDE) (AGETIC, 2005). Les technologies mobiles et les fintech sont désormais considérées comme un levier stratégique de développement. Le service Mobile Money, lancé en 2010 par Orange Money, comptait 3,5 millions de clients fin 2016, dont plus de la moitié étaient actifs, et disposait de plus de 25 000 points de dépôt-retrait dans tout le pays (Orange Mali, 2016).

Par ailleurs, l'accord de free roaming conclu entre sept pays ouest-africains, dont le Mali, est entré en vigueur le 31 mars 2017. Cet accord couvre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo, illustrant la volonté d'intégration régionale dans le secteur des télécommunications (AGETIC, 2005). L'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC), créée en 2005, poursuit sa mission de généraliser l'accès au numérique dans les secteurs public et privé, contribuant ainsi à l'essor des services numériques et mobiles au Mali (AGETIC, 2005).

3.5. Branches de l'immobilier et de location de service :

Le Mali est un pays en chantier. Il existe de nombreux projets publics et privés dans le secteur des Bâtiments et travaux publics. La demande en matériaux de construction est en très forte croissance. Aussi, les créneaux suivants offrent d'énormes possibilités d'investissement : fabrique de briques, cimenteries, fabrication de chaux et de peintures, production de plâtre, fabrication de fer à béton et autres, menuiserie métallique ou de bois pour les bâtiments, fabrication d'appareils électriques (ampoules, disjoncteurs, prises, gaines). Existence de nombreux investissements/projets publics et privés dans le secteur des Bâtiments et travaux publics, Besoin de trouver des logements avec tout le confort nécessaire (location, construction, achat).

Avec une croissance démographique parmi les plus élevée au monde, la demande en logements sociaux croît de façon exponentielle. Les autorités l'estiment actuellement à plus de 440000 unités, dont 200000 pour la diaspora, 196000 pour les fonctionnaires et les salariés et 44000 pour les non-salariés. Pour répondre à ces besoins énormes, des investissements étrangers sont les bienvenues.

En 2015, plusieurs protocoles ont été signés pour l'édification de 20000 logements à travers un partenariat public-privé. Dix-neuf entreprises immobilières nationales et internationales participent à ce programme, pour un coût global de 370 milliards de FCFA (618 millions de dollars).

L'Office malien de l'habitat (OMH) offre notamment un appui pour élaborer et exécuter des programmes de vulgarisation des méthodes et techniques améliorées de construction à faible coût, mais aussi pour promouvoir des matériaux locaux de construction et l'auto-construction. Cet établissement public est ainsi un facilitateur entre l'État, les collectivités territoriales, les différents ordres et associations professionnels, les laboratoires de recherche, les agences et établissements financiers et les autres secteurs de l'habitat.

4. Analyse des effets positifs et négatifs des IDE dans le secteur tertiaire au Mali

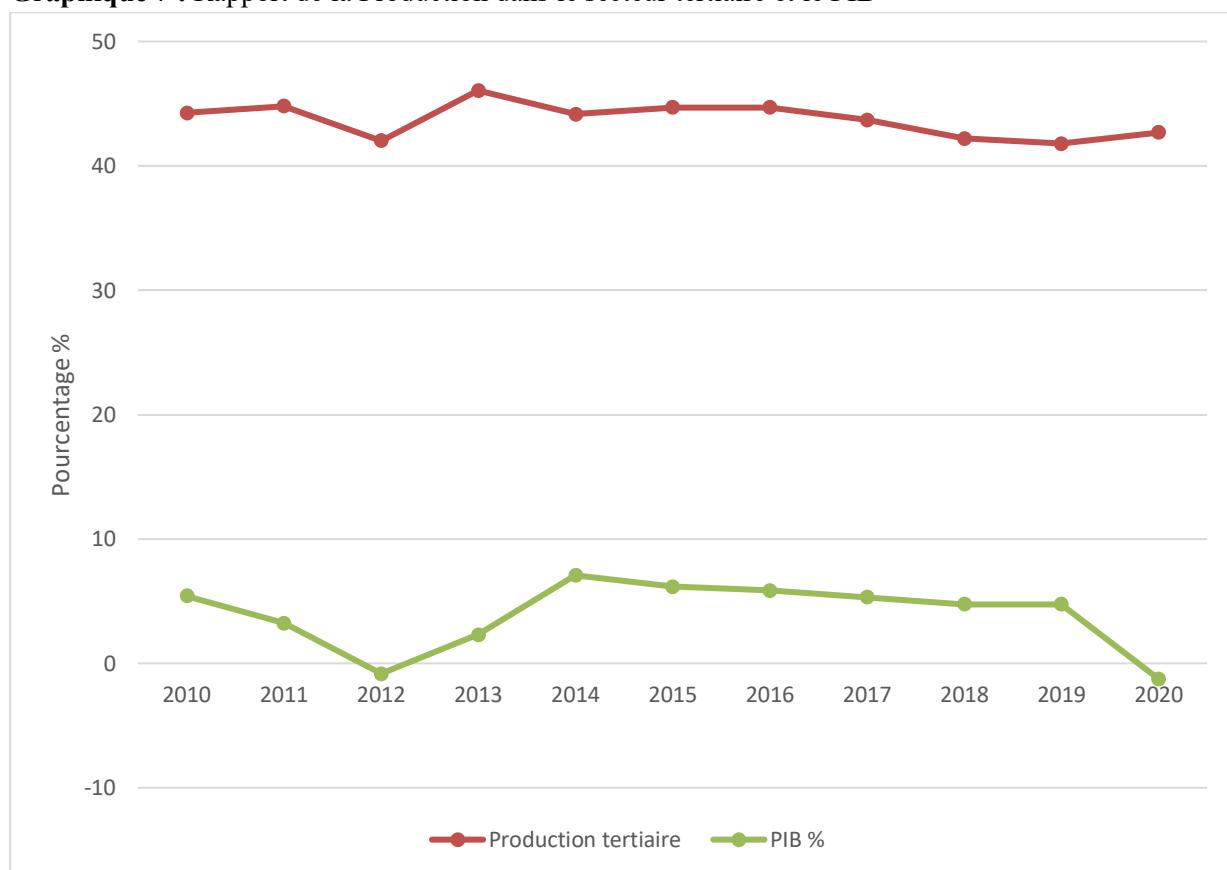
Ce paragraphe analyse au Mali, les effets positifs dans un premier temps et les effets négatifs dans le second temps des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur tertiaire qui est celui des services.

4.1. Les effets positifs des IDE dans le secteur tertiaire

4.1.1. Hausse de la production :

La production du secteur tertiaire progresserait de 5,4% en 2017 contre 7,7% en 2016 grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes. Les transports et télécommunication viendraient en tête avec une croissance de 7,0% contre 9,8% en 2016, suivis du commerce qui progresserait de 5,5% contre 7,9% en 2016¹. Les activités financières et de services aux entreprises évoluerait à la hausse avec des taux respectifs de 4,7% et 4,3% contre respectivement 8,5% et 6,0% en 2016. La valeur ajoutée de l'administration publique connaîtrait une croissance de 4,5% contre 7,9% en 2016. Afin de mieux comprendre les effets des IDE dans les services, nous allons faire une analyse par structure de la contribution des IDE dans ce secteur.

Graphique 7 : Rapport de la Production dans le secteur tertiaire et le PIB



Source : Auteur, 2020.

Dans l'ensemble, la courbe de la production du secteur tertiaire a suivi la même évolution que celle du PIB. Nous pouvons constater qu'en 2012, il y'a une crise dans les deux variables et un peu de décalage quant au pic des deux courbes où celle du secteur tertiaire s'est réalisé en 2013 et 2014 pour le PIB. Cela peut s'expliquer par l'effet de la production du secteur tertiaire sur la croissance du PIB.

Cependant, nous constatons que la courbe du PIB a atteint son plus bas niveau en 2020 depuis une décennie dans l'économie.

¹ Note d'information Mali 2019 - Agence UMOA-Titres.

4.1.2. Développement des intermédiation financière (banques et assurances) :

Le secteur bancaire malien s'est nettement développé au cours des dernières années, mais il manque encore de profondeur et l'accès aux services bancaires est limité.

Le secteur bancaire constitue l'essentiel du secteur financier malien, puisqu'il détient environ 97 % des actifs de ce secteur. Le ratio crédit privé/PIB était de 21,8 % en 2013, soit une proportion supérieure à la médiane pour l'Afrique (17,4 %) et pour l'ensemble des pays à faible revenu (16,4 %)². Beaucoup d'entreprises étrangères sont présentes dans ces deux branches d'activités du secteur financier.

Certains de ces groupes internationaux comprennent des banques ainsi que des assureurs, et si la bancassurance est encore naissante au Mali, ces groupes pourraient changer la donne et aider le secteur à franchir un seuil dans le domaine de la distribution et de la pénétration, sur le modèle des activités qui ont transformé les opérations d'assurance et les activités bancaires dans de nombreux autres pays.

À titre d'exemple, plusieurs banques étrangères (Groupe Atlantique de la Côte d'Ivoire, la Banque commerciale du Sahel provenant de la Libye, la Banque pour le Commerce et l'Industrie venant de la Mauritanie, etc.) se sont déjà installées au Mali entre 2007 et 2009 et plusieurs autres effectuent des prospections fréquentes sur le territoire local dans ce sens. En 2018, le Mali comptait 14 banques et 3 établissements financiers (BCEAO, 2021), nombres qui ne cesseront certainement pas de s'accroître dans les années à venir.

La structure du capital dans le secteur bancaire a fait l'objet d'un certain nombre de modifications, et le secteur est maintenant dominé par des actionnaires étrangers, essentiellement africains. Les banques marocaines sont celles qui sont le plus présentes sur le marché, puisqu'elles détiennent la majorité ou une part importante du capital de quatre banques, et ont une part totale du marché (actifs) de 50 %. Les banques de l'UEMOA arrivent en deuxième place avec une part totale du marché de l'ordre de 16 %. La transformation la plus notable de la structure du secteur tient à la réduction des parts de capital détenu par l'État et le secteur public.

Lors de l'examen réalisé dans le cadre du PESF de 2007, les banques contrôlées par le secteur public détenaient 60 % des actifs et 70 % des dépôts ; à présent les banques dont le capital appartient en majorité à des actionnaires privés étrangers contrôlent 91 % des dépôts et 90 % des prêts. La Banque de l'Habitat du Mali (BHM) est la seule banque dont l'État est le principal actionnaire, mais elle est en difficulté, elle n'a que 3 % du marché et elle doit faire l'objet d'une fusion avec la Banque malienne de solidarité cette année. Le taux de concentration des trois plus grandes banques est d'un niveau moyen, et évolue à la baisse (il est passé de 57 % en 2006 à 45 % en 2013), de nouveaux arrivants ayant soustrait des parts du marché au principal intervenant. Les groupes bancaires français, qui prédominent dans de nombreux pays de l'UEMOA, ne contrôlent qu'une petite banque au Mali, la BICIM, dont la part de marché n'est que de 4 %.

La constitution de groupes bancaires de l'UEMOA est un phénomène récent, en partie favorisé par l'approbation du système de l'agrément unique des banques et établissements financiers dans la sous-région. Les deux derniers arrivés sur le marché sont des institutions appartenant à des groupes dont le siège se trouve dans l'UEMOA (Burkina Faso et Togo). La Banque de développement du Mali (BDM), qui est la plus grande banque malienne, a également entrepris de développer ses opérations dans la région en ouvrant des filiales en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, et elle a des bureaux en Guinée-Bissau et en France. La structure du capital actuel du secteur est présentée dans le graphique ci-après.

² Finstats, 2015.

Tableau 3 : Structure du capital des banques

Profil du secteur bancaire en décembre 2013						
État	Structure du capital		Total actifs	Dépôts	Prêts	
	privé malien	étranger			Part du marché	Part du marché
Toutes banques	15%	22%	63%	2 528 152	1 701 116	1 359 966
BDM	20%	21%	59%	18%	19%	14%
ECOBK	0%	7%	93%	14%	12%	15%
BIM	10%	39%	51%	13%	15%	11%
BOA	0%	20%	80%	12%	13%	14%
BNDA	36%	0%	64%	12%	11%	12%
BMS	25%	71%	4%	9%	9%	8%
BAM	0%	45%	55%	7%	7%	8%
BICI-M	0%	15%	85%	4%	4%	4%
BSIC-Mali	0%	0%	100%	3%	2%	5%
BHM	98%	2%	0%	3%	3%	2%
BCS	3%	0%	97%	3%	2%	3%
BCI	0%	0%	100%	2%	2%	2%
Orabank			100%	1%	1%	1%

Source : BCEAO, 2013.

Quant aux assurances, le monde des finances s'accorde à dire que le secteur de l'assurance au Mali a un potentiel extraordinairement porteur. En effet, Un certain nombre de groupes d'assurance internationaux opèrent au Mali. Sur les 11 compagnies d'assurance actuellement agréées au Mali, quatre appartiennent à des groupes d'assurance internationaux : Saham Mali fait partie du groupe marocain antérieurement appelé Colina, qui opère dans 22 pays africains ; Allianz Mali fait partie du groupe allemand Allianz Group, qui opère dans 11 pays africains et 70 pays à l'échelle mondiale ; NSIA Mali fait partie de la Nouvelle Société interafricaine d'Assurance, compagnie ivoirienne opérant dans 11 pays africains ; et SUNU Mali fait partie de French SUNU Assurance Holding, groupe français opérant dans 11 pays africains.

Cette présence relativement importante de groupes d'assurance internationaux est notable pour deux raisons.

D'une part, elle montre que le Mali est un marché des assurances attractif pour les spécialistes du secteur qui connaissent bien le continent. D'autre part, ces assureurs étrangers non seulement procurent leurs compétences spécialisées internationales par l'intermédiaire de leurs produits et de leurs processus ainsi que des économies d'échelle, mais ils appliquent également les normes rigoureuses de service à la clientèle imposées par leurs propriétaires dans le but de protéger leur image de marque internationale. Cela est important si l'on considère le petit nombre de personnes travaillant dans le secteur des assurances au Mali : si l'on fait abstraction des intermédiaires, le secteur n'emploie guère plus de 300 personnes.

Bien qu'une présence aussi importante de groupes d'assurance internationaux sur un marché aussi limité puisse menacer d'évincer les entreprises d'assurance locales, il n'existe aucune indication que cela soit le cas à ce jour au Mali, et bien que certaines compagnies étrangères opérant dans le pays depuis de nombreuses années détiennent des parts du marché considérables, ce dernier n'est pas excessivement concentré. La part de marché des trois principaux assureurs non-vie (dont deux sont étrangers) était de 67 % en 2011, contre 81 % au Bénin et 73 % au Gabon. (La concentration plus forte observée sur le

marché de l'assurance vie tient au fait qu'il n'existe qu'un seul assureur-vie jusqu'en 2010. La mondialisation a rendu les banques compétitives au niveau mondial sur la qualité de leur santé financière améliorée et de leurs produits innovants (Azman, Law et Ahmad, 2010).

Les effets deviennent positifs lorsque la variable IDE est combinée avec le taux de scolarisation ou la variable décrivant le marché financier. En adoptant la même logique Durham (2004) et Alfaro et al. (2004) ont examiné la trilogie : efficacité et réglementation des marchés financiers- IDE - et croissance. Ils constatent que les pays dotés d'un meilleur système et une meilleure réglementation du marché financier sont mieux placés pour exploiter plus efficacement l'IDE et atteindre un taux de croissance plus élevé. Avec 71 agences, la Banque Internationale pour le Mali représente le premier réseau bancaire du Mali et permis à beaucoup de région au Mali d'avoir accès au Mali. Elle est la première banque des Maliens résidant à l'étranger et elle est également fortement impliquée dans le financement des entreprises locales.

Les entreprises à investissement étrangers se sont imposées sur le marché bancaire de l'UEMOA plus particulièrement au Mali. En effet, les banques marocaines se sont imposées comme des poids lourds en Afrique subsaharienne avec une présence directe dans 9 pays de la région, après quelques timides actions au cours des années 1990³. La BMCE Bank s'est d'abord implantée au Mali avec une prise de participation de 27,38% dans la Banque de Développement du Mali en 1989. La Banque a également pris le contrôle de 59,39% du groupe Bank Of Africa au Mali, moyennant des prises de participation successives depuis 2007. Dans le cadre de son expansion, Attijariwafa Bank a acquis 51% du capital de la Banque internationale du Mali en juillet 2008, et représentent plus d'un tiers des actifs bancaires au Mali.

La commission bancaire de l'UMOA indique que les emplois du système bancaire malien ont progressé en 2018 de 4,5 %, pour s'établir à 4 044,6 milliards à fin décembre 2018. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle à hauteur de 62,3 % et les titres de placement pour 23,4 %. Les parts des immobilisations financières et des autres immobilisations se situaient respectivement à 0,7 % et 6,8 %. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 6,1 % en 2018 en passant de 2 373,493 à 2 518,136 milliards de FCFA. Ils étaient composés principalement de crédits à court terme (68,8 %), de crédits à moyen terme (21,07 %) et des créances en souffrance (2,7 %).

Il a été discuté que les IDE ont un rôle essentiel dans le développement et la croissance du secteur bancaire ainsi que de l'infrastructure du pays. Le secteur bancaire malien a connu une croissance remarquable en raison de la volonté du pays d'attirer de plus en plus d'IDE. Les banques au Mali sont devenues plus avancées techniquement pour fournir des produits financiers innovants et nouveaux. Parallèlement au secteur bancaire, les IDE ont aidé le Mali à développer ses infrastructures, notamment les routes, les chemins de fer et les barrages.

4.1.3. Les transferts de technologies et de savoir-faire :

Les IDE ont également un effet sur le secteur des services de l'économie Malienne en augmentant le transfert de technologie et de connaissances, en augmentant le taux d'emploi, ce qui aide les organisations à augmenter le taux d'innovation ainsi que les compétences informatiques. Les citoyens sont également capables de s'adapter aux changements technologiques qui sont menés à l'intérieur du pays. En outre, il est également analysé que le secteur des services intègre les activités de fourniture de services et de produits immatériels aux clients. Elle ne fabrique pas directement des produits, mais elle aide les secteurs manufacturiers en fournissant des services à ces industries. On en déduit également que la contribution du secteur des services est élevée dans l'économie et le PIB du Mali.

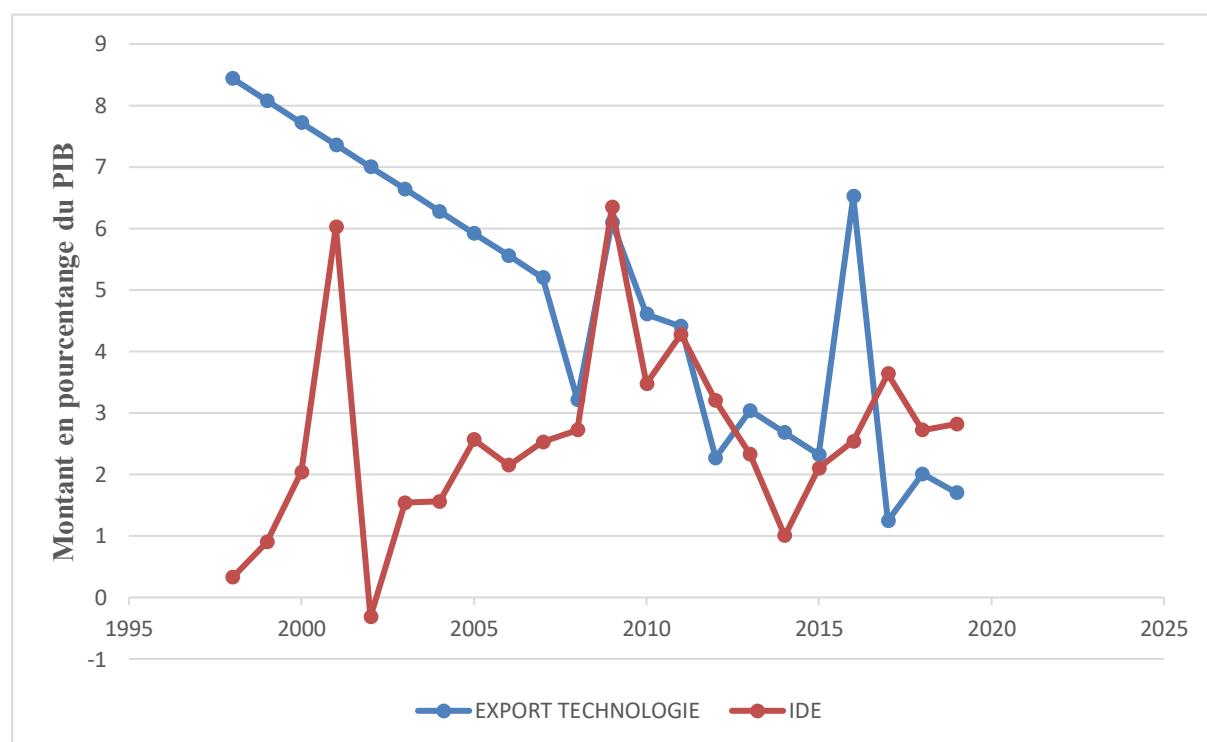
³ Moubarack, L. O. "Relations Maroc-Afrique subsaharienne : quel bilan pour les 15 dernières années ?" OCP Policy Center Research Paper RP-16/10 (2016).

Les IDE privés ont leur importance car ces investissements sont des investissements sans risque pour le pays et présentent les avantages des pratiques de gestion, des marchés assurés et de la technologie de pointe. La valeur ajoutée par la technologie de pointe dans ces industries en raison des IDE contribue au PIB et aux recettes en devises respectives. Par conséquent, on peut affirmer que l'IDE a sa contribution directe dans l'augmentation de la richesse à travers les recettes en devises, la création d'emplois et l'augmentation des revenus des travailleurs semi-qualifiés et qualifiés des industries du pays (Mohamed et Sidiropoulos, 2010).

Dans la plupart des pays les moyens avancées PMA, y compris le Mali, la plupart des dispositions relatives aux infrastructures sont prises en charge par le secteur public car ces investissements sont inégaux et créent ainsi toujours des difficultés pour le système à faire correspondre la demande et l'offre d'infrastructures. Par conséquent, le besoin d'IDE dans le secteur des infrastructures a été important pour stimuler la croissance de l'économie, car l'amélioration des services d'infrastructure conduit davantage à générer des opportunités d'emploi et donc à favoriser la croissance économique et le bien-être du pays (Sahoo, Dash et Nataraj, 2012).

Cependant, la contribution du secteur des services augmente fortement dans le PIB, tandis que la contribution de l'agriculture et de l'industrie diminue. En outre, l'examen de la littérature a également montré qu'en 1991, le montant de l'IDE était de 2,6 milliards de dollars, qui est passé à 9 milliards de dollars en 2001. La forte croissance du secteur des services est due à l'augmentation de l'étendue des activités d'externalisation dans le pays. Les activités d'externalisation augmentent l'étendue des activités d'exportation, en particulier dans le domaine des services d'assistance à la clientèle et des services liés à l'informatique.

Graphique 7 : les exportations technologiques des produits et les IDE



Source : Auteur, base banque mondiale 2020.

Cette figure N°3 nous montre comment le rapport entre les transferts de technologies représenté par l'exportation de la technologie en pourcentage du PIB et les entrées d'IDE en pourcentage du PIB. Les deux variables n'évoluaient pas dans le même pourcentage du PIB dans la période 2000 à 2007.

Par contre après 2008, ils évoluaient proportionnellement excepter en 2016 où les transferts de technologies ont subi un fléchissement allant sur 6,5%.

4.1.4. Effet des IDE sur le service de Transport :

Le secteur ferroviaire malien illustre un exemple marquant de privatisation des services publics dans le pays. En 2003, une concession a été attribuée à Transrail, une société détenue par le consortium franco-canadien Getma-Canac, qui a acquis 51 % du capital. La vente s'est élevée à 16 millions de dollars américains, et le consortium s'est engagé à investir 19 millions de dollars dans les infrastructures et 21 millions dans le matériel roulant sur une période de cinq ans. Pour soutenir ces investissements, un prêt de 43 millions de dollars a été accordé par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD).

Cette privatisation s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale de réformes du transport ferroviaire, visant à accroître l'efficacité, la rentabilité et la modernisation des infrastructures après plusieurs décennies de gestion publique souvent caractérisée par le sous-investissement et la vétusté des équipements. Avant la privatisation, le réseau ferroviaire malien souffrait de défaillances techniques, d'une maintenance insuffisante et d'une faible capacité de transport de marchandises et de passagers.

La privatisation a entraîné la suppression de 1 150 emplois, affectant les salariés des anciennes sociétés malien et sénégalaises opérant le transport ferroviaire. Malgré ces pertes, l'entreprise a enregistré une augmentation du trafic et une amélioration de sa rentabilité. Le volume des marchandises transportées, notamment le coton, les produits agricoles et les intrants industriels, a connu une croissance régulière, et les délais de livraison ont été significativement réduits grâce à la modernisation du matériel roulant et à l'entretien plus rigoureux des voies.

Cependant, l'impact social de la privatisation demeure un point crucial. La suppression de nombreux arrêts dans les petites gares a entraîné la disparition de petites activités économiques locales, telles que les commerces et services destinés aux voyageurs, affectant particulièrement les populations rurales. Cela souligne la nécessité d'évaluer non seulement les performances économiques de l'entreprise, mais aussi les effets sur la qualité des services aux consommateurs et sur la réduction de la pauvreté locale.

Enfin, la privatisation du ferroviaire malien illustre également la dimension régionale de la stratégie : elle a permis de renforcer les liaisons ferroviaires entre le Mali et les pays voisins, notamment le Sénégal, facilitant le transport des marchandises vers les ports et contribuant à l'intégration commerciale ouest-africaine. Elle constitue ainsi un levier pour le développement économique et pour l'attraction des investissements privés dans le secteur des transports, tout en posant des défis en termes de redistribution sociale et de couverture territoriale des services.

4.1.5. La télécommunication (téléphonie, abonnement télé, diffusion d'internet)

Le marché malien de la télécommunication, et plus particulièrement celui de la téléphonie mobile, est relativement récent. Il ne s'est véritablement structuré qu'au début des années 2000. Dès ses débuts, ce marché a été marqué par les effets externes de réseau, caractéristiques des services de communication, où la valeur pour un utilisateur augmente avec le nombre total d'utilisateurs (AM RTP, 2016).

Les réformes entreprises en 1989 ont favorisé le développement des infrastructures et renforcé les capacités techniques et financières des opérateurs grâce aux investissements directs étrangers (IDE). Entre 1992 et 2000, le parc de lignes téléphoniques est passé de 15 000 à 42 000, et le réseau téléphonique a été étendu à de nombreuses villes, améliorant ainsi la couverture nationale.

Malgré ces progrès, le réseau téléphonique restait insuffisant pour répondre aux besoins croissants du pays. Selon les statistiques de l'AMRTP (2016), le marché du mobile a connu un léger ralentissement, avec une diminution du nombre d'abonnés de 22 698 915 en 2015 à 20 217 697 en 2016, soit une baisse de 2 %. Cette réduction a fait reculer le taux de pénétration de la téléphonie mobile de 129 % à 113 % sur la même période. Bien que l'accès à la téléphonie mobile ait connu des progrès significatifs, le Mali doit aujourd'hui se concentrer sur le développement des infrastructures haut débit et l'accès des ménages à ces services, en encourageant notamment les IDE dans le secteur numérique.

À l'échelle mondiale, le développement des télécommunications s'accompagne généralement de la libéralisation des monopoles nationaux, processus amorcé dans les années 1980 et 1990. Le Mali n'a pas échappé à cette tendance. En 2002, le secteur mobile comptait deux principaux opérateurs : SOTELMA-Malitel SA et Orange Mali SA.

Pour encadrer ce marché stratégique, l'État malien a créé en 1999 le Comité de Régulation des Télécommunications (CRT). Cette institution a été transformée en 2011 en Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP), chargée de réguler le secteur et d'assurer un environnement favorable au développement de la téléphonie mobile et des services numériques.

4.1.6. Augmentation des exportations IDE (commerce) :

Les données disponibles suggèrent que l'investissement direct étranger (IDE) joue un rôle significatif dans le commerce extérieur, notamment en influençant directement les flux d'importations et d'exportations. L'IDE constitue un levier stratégique pour l'intégration du Mali à l'économie mondiale, en favorisant à la fois les importations nécessaires aux projets d'investissement et l'accroissement des exportations (Banque Centrale du Mali, 2021).

Le cadre juridique malien, notamment le Code des Investissements de 2012, offre aux investisseurs plusieurs facilités pour importer et exporter, renforçant ainsi le rôle des IDE dans les échanges commerciaux. Toutefois, en raison du faible niveau d'industrialisation et de production manufacturière, l'IDE ne peut pas encore être considéré comme un substitut aux importations. En pratique, les investissements étrangers ont plutôt tendance à accroître les importations, particulièrement dans le contexte malien où les exonérations prévues par la loi incitent les entreprises multinationales à importer. Cette situation pourrait toutefois évoluer à mesure que les entreprises locales gagnent en capacités et deviennent fournisseurs ou sous-traitants des multinationales.

Le Mali s'est également aligné sur les standards internationaux en ratifiant l'Accord sur les Mesures concernant les Investissements et liées au Commerce (MIC) ainsi que le nouvel Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) de l'OMC en 2016, devenant ainsi le dixième pays africain à adopter cette convention (OMC, 2016).

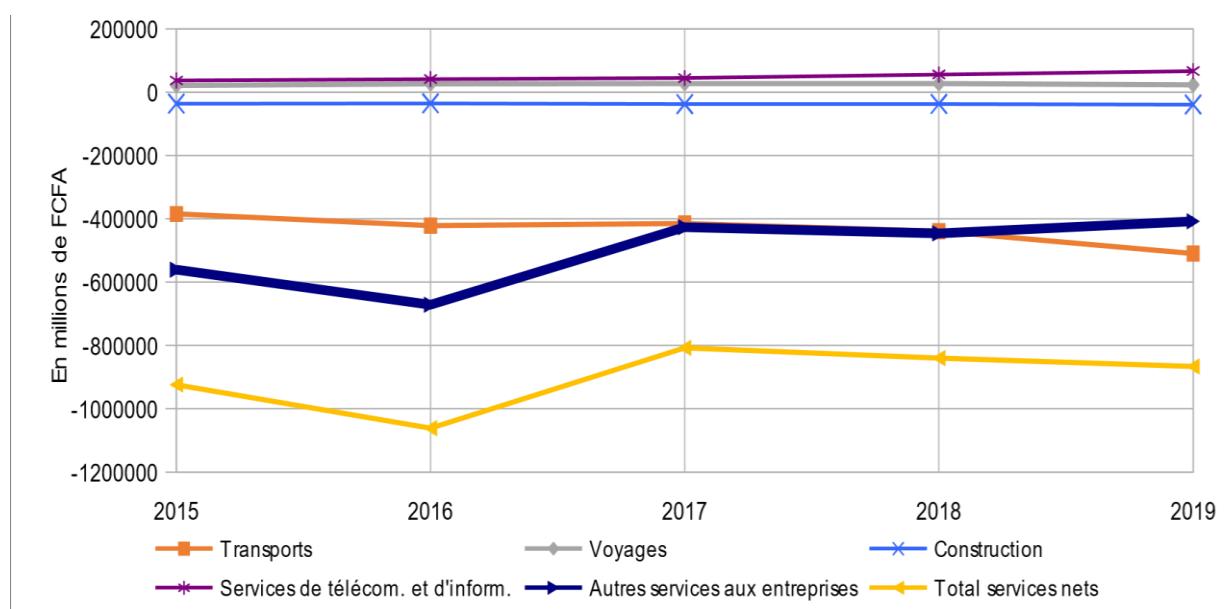
Concernant les exportations de services, celles-ci ont totalisé 231,1 milliards FCFA en 2020, contre 449,2 milliards en 2019, soit une baisse de 48,6 %. Cette diminution résulte principalement d'un montant exceptionnel de 107,5 milliards FCFA enregistré en 2019 au titre des « biens destinés à transformation à l'étranger ». L'analyse par composante met en évidence la prédominance des postes « voyages » et « télécommunications ».

Les recettes liées aux voyages ont chuté de 66 %, passant de 217 036 visiteurs en 2019 à 75 155 en 2020, sous l'effet des restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Les visiteurs étaient majoritairement des Maliens résidant à l'étranger et des professionnels en mission. Les flux venant des autres pays de l'UEMOA ont reculé de 60,9 %, la Côte d'Ivoire représentant 36,3 % des visiteurs, le Sénégal 34 % et le Burkina Faso 15,3 %.

À l'inverse, les exportations de services de télécommunications et d'information ont progressé de 4,2 %, totalisant 120,4 milliards FCFA, stimulées par l'expansion de la téléphonie mobile, des services d'interconnexion et du roaming international. Les exportations de services de transport, principalement aérien, ont généré 2,0 milliards FCFA, grâce à l'affrètement de compagnies locales par des non-résidents.

Enfin, les biens et services reçus par les administrations publiques ont diminué de 6,8 %, passant de 55,7 milliards FCFA en 2019 à 51,9 milliards FCFA en 2020, incluant les transactions des organismes publics étrangers et des missions internationales. Globalement, les IDE ont contribué à maintenir la balance des paiements des services relativement stable malgré les fluctuations enregistrées dans certaines composantes (Banque Centrale du Mali, 2021).

Graphique 8 : EVOLUTION DE LA BALANCE DE PAYEMENT DES SERVICES



Source : BCEAO, 2019.

La balance des services au Mali a globalement connu une évolution négative entre 2015 et 2019, à l'exception des services de télécommunications, de construction et des voyages, qui ont enregistré une progression. En revanche, les services de transport, les services aux entreprises ainsi que les services nets ont subi un impact négatif des IDE au cours de la même période.

En définitive, malgré certaines exonérations fiscales, les recettes issues de l'or demeurent un élément central et stratégique du budget national.

4.2. EFFETS NEGATIFS DES IDE SUR LE SECTEUR TERTIAIRE DU MALI

Dans ce paragraphe, nous analyserons les effets négatifs des investissements directs étrangers (IDE) sur le secteur tertiaire au Mali. Dans un premier temps, nous examinerons leur impact défavorable sur le commerce et les communications, puis, dans un second temps, nous étudierons leur effet d'entraînement sur les importations et sur l'environnement social.

4.2.1. Effets négatifs des IDE sur les entreprises locales au Mali :

Les investissements directs étrangers (IDE) au Mali, bien qu'ils contribuent à la croissance économique, présentent également des effets négatifs notables sur les entreprises locales.

Accès limité au financement pour les PME locales :

Le système bancaire malien, bien que relativement liquide, reste mal adapté aux besoins spécifiques des petites et moyennes entreprises (PME). Les entreprises étrangères bénéficient généralement d'un accès plus facile aux crédits, mais les taux d'intérêt élevés et la courte durée des prêts limitent la capacité des PME locales à investir et à se développer. Par exemple, dans le secteur hôtelier de Bamako ou dans les entreprises de transport urbain, seules les sociétés disposant de ressources financières suffisantes peuvent collaborer efficacement avec des multinationales ou tirer parti des nouvelles opportunités offertes (CIFAM, 2005).

Faible intégration des entreprises locales dans les chaînes de valeur :

Malgré la présence d'IDE, les entreprises locales peinent à s'intégrer dans les chaînes de valeur des multinationales. Les relations avec les fournisseurs locaux restent souvent superficielles, limitant les retombées économiques pour les PME maliennes. Par exemple, dans les zones minières de Kayes ou de Sikasso, les multinationales emploient peu de main-d'œuvre locale et entretiennent peu de liens durables avec les fournisseurs maliens (African Development Bank, 2019).

Impacts environnementaux liés aux activités industrielles :

Les activités industrielles associées aux IDE, notamment dans les secteurs minier et énergétique, ont des conséquences environnementales importantes. L'exploitation minière entraîne pollution des sols et des cours d'eau, déforestation et perte de biodiversité. Le projet de micro-barrage de Dangado a par exemple révélé des impacts environnementaux tels que la dégradation des écosystèmes aquatiques et la perturbation des habitats locaux (African Development Bank, 2018).

Dépendance accrue vis-à-vis des multinationales :

La forte présence des multinationales dans certains secteurs de l'économie malienne entraîne une dépendance importante des entreprises locales, réduisant leur autonomie et freinant leur développement. Dans le secteur minier, par exemple, le renforcement du contrôle étatique sur les compagnies étrangères, à travers des taxes plus élevées et l'obligation de réinvestir localement, a poussé certaines entreprises comme Barrick Gold à suspendre temporairement leurs activités, mettant en danger les emplois locaux (Le Monde, 2022).

Transfert de technologie limité :

Le transfert de technologies des entreprises étrangères vers les entreprises locales demeure souvent limité. Les écarts de développement, les compétences techniques insuffisantes et les infrastructures inadaptées freinent l'appropriation des innovations. Par exemple, dans les secteurs des télécommunications et de l'hôtellerie, les entreprises locales éprouvent des difficultés à intégrer les technologies importées, ce qui restreint les gains potentiels liés aux IDE (USAID, 2005).

4.1.2. Effet négatif des IDE sur l'environnement social du Mali

Les effets positifs et négatifs des investissements directs étrangers (IDE) dans les pays en développement sont encore imparfaitement documentés. Des observations montrent cependant que ces IDE peuvent entraîner la dégradation de la balance des paiements par le rapatriement des bénéfices souvent compensée par de nouveaux flux d'IDE, l'absence de relations positives avec les collectivités locales, des atteintes potentielles à l'environnement et une dépendance accrue vis-à-vis des entreprises multinationales, pouvant se traduire par une perte de souveraineté politique.

Encadré 1 : Effets négatifs environnementaux des IDE au Mali

Encadré – Effets négatifs environnementaux des IDE au Mali

- **Pression sur les ressources naturelles et les nappes phréatiques** : extension d'hôtels, de complexes touristiques ou d'unités industrielles dans les zones urbaines et rurales.
- **Pollution et dégradation des sols** : déversements non contrôlés de déchets issus de l'hôtellerie, de la restauration et de la construction ; utilisation de produits chimiques pour l'entretien d'infrastructures.
- **Production accrue de déchets solides et plastiques** dans les zones touristiques et urbaines (hôtellerie, commerce).
- **Pollution de l'air et augmentation du trafic routier et aérien** liée à l'essor des transports de voyageurs et de marchandises financés par l'IDE.
- **Pollution visuelle et risques sanitaires** avec la multiplication d'antennes de télécommunication installées sur les toits des habitations et dans des zones densément peuplées.
- **Perturbation des écosystèmes locaux** par l'implantation d'infrastructures lourdes (routes, voies ferrées, plateformes logistiques) sans étude d'impact environnemental approfondie.

Dans le contexte malien, ces atteintes environnementales peuvent prendre diverses formes : multiplication d'antennes de télécommunication sur les toits des habitations dans les zones urbaines ; pressions accrues sur les ressources naturelles et sur les nappes phréatiques liées à l'extension des complexes hôteliers ; augmentation des déchets solides et plastiques dans les zones touristiques ; ou encore pollution de l'air et des sols due à l'essor du transport routier et aérien. De plus, certains avantages attendus peuvent ne pas se concrétiser : dans son état actuel de développement, l'économie malienne reste peu adaptée pour tirer pleinement parti des transferts de technologie et de savoir-faire apportés par les IDE.

L'incidence majeure des IDE sur le capital humain semble avant tout indirecte. L'emploi au sein des filiales multinationales favorise la formation et l'apprentissage sur le tas ; ces filiales peuvent également diffuser leurs effets positifs vers d'autres entreprises, notamment leurs fournisseurs, et contribuer au développement entrepreneurial lorsque des salariés créent à leur tour leur propre activité, comme l'illustre l'expérience ghanéenne dans l'industrie extractive. Cependant, la croissance démographique, l'insuffisance des financements et l'offre de formation inadéquate pèsent lourdement sur le système éducatif malien, limitant ainsi les effets d'apprentissage et les transferts de technologie (Edufrance, 2005 ; USAID, 2005). Pour y remédier, les entreprises étrangères développent leurs propres dispositifs de formation interne ou recrutent des travailleurs formés à l'étranger ou issus d'autres pays de la sous-région. L'accès limité au financement pour les firmes locales réduit également leur capacité à bénéficier de la présence d'entreprises étrangères (OCDE, 2005).

Si la théorie économique et de nombreux faits suggèrent que l'IDE est globalement bénéfique pour les pays hôtes, des études récentes mettent en évidence des risques : rapatriement massif des capitaux, effets d'endettement, sélection adverse ou bradage d'entreprises nationales, et part élevée des IDE reflétant la faiblesse institutionnelle plutôt que la force économique du pays. Bien que ces risques restent à confirmer, ils justifient une certaine prudence dans l'évaluation des effets des IDE. Il apparaît ainsi

essentiel pour les pays en développement d'améliorer leur climat d'investissement afin de maximiser les retombées positives de tous les types de capitaux, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

5. Conclusion

L'objectif principal de l'étude présentée dans cet article était d'évaluer l'effet des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur tertiaire au Mali, d'en estimer la contribution au développement et d'en identifier les principaux enjeux et défis.

En définitive, les résultats montrent que les IDE exercent des effets significatifs sur le secteur tertiaire malien. Ils participent à la croissance économique, au renforcement des activités productives et à l'augmentation du PIB, tout en facilitant l'apport de capitaux, de technologies et de compétences et en élargissant les opportunités d'emploi. Ces apports se traduisent également par la progression des exportations, l'expansion des secteurs de la communication et du transport ainsi que par le transfert de savoir-faire technologique. Cependant, les IDE peuvent aussi engendrer des effets négatifs, notamment sur le plan environnemental et sur la compétitivité des entreprises locales.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel pour le Mali d'attirer davantage d'IDE dans des secteurs stratégiques tels que le tourisme et les infrastructures de transport, afin d'améliorer la qualité des services, renforcer la connectivité et soutenir une croissance durable. Enfin, une évaluation plus approfondie de l'efficacité des politiques publiques d'attraction des IDE et de leur effet sur le développement durable du secteur tertiaire permettrait d'orienter les décisions stratégiques et de concevoir des politiques mieux adaptées aux besoins de l'économie nationale.

REFERENCES

1. Agbo Igwebuiked, & Okoye, G. (2018). Effect of Foreign Direct Investment on Economic Growth: The Nigeria Perspective? *Research Journal of Finance and Accounting*, 9(12).
2. Andreff, W. (2003). Les multinationales globales. Paris : La Découverte.
3. Arnold, J. M., Javorcik, B. S., & Mattoo, A. (2011). Does services liberalization benefit manufacturing firms? *Journal of International Economics*, 85(1), 136–146. <https://doi.org/10.1016/j.inteco.2011.03.002>
4. Asiedu, E. (2002). On the Determinants of Foreign Direct Investment to Developing Countries: Is Africa Different? *World Development*, 30(1), 107–119.
5. Attijariwafa Bank Group. (2020). Rapport annuel. Casablanca : Attijariwafa Bank.
6. Banque africaine de développement. (2018). Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest 2018.
7. Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). (2014). Perspectives économiques des États de l'UEMOA en 2014.
8. BCEAO. (2020). Rapport annuel sur le secteur bancaire de l'UEMOA. Dakar : BCEAO.
9. Banque de Développement du Mali (BDM). (2015). Historique et évolution du capital de la BDM-SA. Bamako : BDM-SA.
10. Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA). (2015). Historique et activités de la BNDA. Bamako : BNDA.
11. Banque Malienne de Solidarité (BMS). (2020). Rapport d'activité. Bamako : BMS.
12. Blomström, M., & Kokko, A. (1996). The Impact of Foreign Investment on Host Countries: A Review of the Empirical Evidence. Stockholm School of Economics, Working Paper No. 162.
13. Blomström, M., & Kokko, A. (2003). The Economics of Foreign Direct Investment Incentives. NBER Working Paper No. 9489. National Bureau of Economic Research.
14. Borensztein, E., De Gregorio, J., & Lee, J.-W. (1998). How does foreign direct investment affect economic growth? *Journal of International Economics*, 45(1), 115–135.
15. Caves, R. E. (1996). *Multinational Enterprise and Economic Analysis* (2^e éd.). Cambridge University Press.
16. Dicko, M. (2006). Foreign Direct Investment in Africa – Mali Attracts Foreign Investment. *Journal of Applied Sciences*.
17. DJE, BCEAO. (2007). Les déterminants des investissements directs étrangers dans les pays en développement : leçons pour l'UEMOA. Document d'étude et de recherche N° DER/07/03.

18. Dirk Willem te Velde, & Bezemer, D. (2006). Regional Integration and Foreign Direct Investment in Developing Countries. *Transnational Corporations*, 15(2).
19. Dirk Willem te Velde. (2006). Foreign Direct Investment and Development: An Historical Perspective. *Discussion Paper*.
20. Edward, M. Graham. (2005). Multinationals and Foreign Investment in Economic Development. Palgrave Macmillan.
21. Famaria Djibril Koné. (2014). *La croissance en Afrique et les investissements directs étrangers*. Université Rennes 1.
22. FIPA-Tunisia. (2015). *Rapport des IDE 2015 et perspectives 2016*.
23. Galaye Ndiaye et al. (2016). Impact of Foreign Direct Investment (FDI) on Economic Growth in WAEMU from 1990 to 2012. *International Journal of Financial Research*, 7(4).
24. Getma-Canac. (2003). *Privatisation du secteur ferroviaire au Mali : La concession Transrail*.
25. Gilpin, R. (2016). *Global political economy: Understanding the international economic order*. Princeton University Press.
26. Javorcik, B. S. (2004). Does foreign direct investment increase the productivity of domestic firms? In search of spillovers through backward linkages. *American Economic Review*, 94(3), 605–627. <https://doi.org/10.1257/0002828041464605>
27. Jacobs, P. (2007). *Commerce et transport routier en Afrique de l'Ouest*. Dakar : Institut Régional des Transports.
28. John H. Dunning, & Phillippe Gugler. (2008). *Foreign Direct Investment, Location and Competitiveness*. Elsevier.
29. Jonathan J., & Colin W. (2006). *Foreign Direct Investment and the Regional Economy*. Ashgate e-Book.
30. Konaré, N'Tigui Abdoulaye. (2021). *Déterminants et impacts des investissements directs étrangers sur la croissance économique au Mali*. Thèse de doctorat, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Mali.
31. Kumari, R., & Sharma, A. K. (2017). Determinants of foreign direct investment in developing countries: A panel data study. *International Journal of Emerging Markets*, 12(4), 658–682. <https://doi.org/10.1108/IJoEM-10-2014-0169>
32. Lesourd, J., & Ninot, O. (2006). *Transport ferroviaire et mobilité entre le Sénégal et le Mali*. Paris : Éditions Karthala.
33. Lipsey, R. E., & Sjöholm, F. (2004). Foreign Direct Investment, Education and Wages in Indonesian Manufacturing. *Journal of Development Economics*, 73(1), 415–422.
34. Ouedraogo, F. (2017). Vers une meilleure compréhension des facteurs d'attractivité et des impacts des IDE en Afrique : proposition d'un modèle d'évaluation bidimensionnelle. *Mémoire de maîtrise*, Québec, Canada.
35. Orange Mali. (2016). *Rapport annuel 2016*. Bamako : Orange Mali.
36. Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF). (2007). *Rapport d'évaluation du secteur financier du Mali*. Banque mondiale & FMI.
37. Ritchie, B. K. (2001). Foreign Direct Investment and Local Linkages in Developing Countries: Policy Implications for Host and Home Countries. *OECD Development Centre Working Paper No. 181*.
38. Sahoo, P., Dash, R. K., & Nataraj, G. (2012). China's growth story: The role of physical and social infrastructure. *Journal of Economic Development*, 37(1), 53–75. <https://doi.org/10.35866/caujed.2012.37.1.003>
39. SITRASS. (1996). *Réformes du secteur des transports en Afrique*. Paris : SITRASS.
40. SOTELMA-Malitel. (2010). *Historique et privatisation de la SOTELMA*. Bamako : SOTELMA-Malitel.
41. UEMOA. (2017-2018). *Rapports annuels et semestriels sur le fonctionnement et l'évolution de l'union*.
42. Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). (2020). *Statistiques du secteur bancaire malien*. Rapport interne, UMOA.
43. Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP). (2016). *Rapport annuel sur le secteur des télécommunications au Mali*. Bamako : AMRTP.
44. Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC). (2005). *Rapport de création et missions de l'AGETIC*. Bamako : Gouvernement du Mali.

Sites web :

45. www.bceao.int
46. www.instat-mali.org
47. www.uemoa.int
48. www.unctad.org
49. www.worldbank.org